

LA COALITION CONTRE LA CORRUPTION MEMBRE COLLECTIF



Phénomène complexe et multidimensionnel, la corruption est monnaie courante, tant en Suisse qu'à l'étranger. Aussi faut-il conjuguer diverses mesures, prises à différents niveaux, pour la combattre efficacement. Pour mettre celles-ci en œuvre à bon escient, il faut en tout premier lieu que la direction de l'entreprise déclare publiquement et sans réserve qu'elle ne tolérera aucun acte de corruption.

Ces dernières années, l'évolution profonde enregistrée sur le plan sociétal et juridique s'est traduite par un net renforcement de la lutte contre la corruption, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. La législation pénale en vigueur permet ainsi de traduire en justice tant des particuliers que des entreprises qui ont corrompu des agents publics, y compris à l'étranger. En outre, les entreprises coupables d'actes de corruption s'exposent à subir des pertes financières substantielles en raison des sanctions qu'elles encourent, des atteintes à leur réputation et de leur exclusion des marchés publics.

L'évolution de la législation et la prospection de nouveaux marchés contraignent les entreprises suisses à étudier les risques posés par les actes de corruption. Celles-ci doivent ainsi disposer de mesures de prévention efficaces pour réduire ces risques et éviter les conséquences de la corruption.

Aussi TI Suisse propose-t-elle aux entreprises désireuses de s'engager énergiquement contre la corruption une adhésion en qualité de membre collectif afin de réduire ensemble ces risques.

AVANTAGES DE LA QUALITÉ DE MEMBRE COLLECTIF

1. Un signal clair et fort contre la corruption

L'adhésion à TI Suisse en qualité de membre collectif est un engagement clair contre la corruption sous toutes ses formes. Les membres veillent à adopter des normes éthiques exigeantes dans leurs relations commerciales et ne tolèrent aucune pratique de corruption, ni directe, ni indirecte.

2. Des instruments pratiques

Transparency International mise sur le partenariat pour chercher des solutions. Ainsi, elle a élaboré les

Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption en collaboration avec des entreprises afin d'être en mesure de leur offrir des instruments en prise sur leur réalité. TI Suisse rédige périodiquement de nouveaux instruments, tels des guides et des check-lists.

3. Réseautage et échange d'expériences

En devenant membre de TI, l'entreprise entre dans un réseau où elle peut échanger avec des spécialistes et avec ses homologues sur la mise en œuvre de mesures susceptibles de prévenir la corruption. En particulier, TI Suisse a mis sur pied le Practitioners' Circle, un espace où, sous la forme d'une table ronde, les responsables de la conformité peuvent analyser des situations et sujets concrets tirés de leur quotidien professionnel et élaborer ensemble des solutions. Ces échanges, organisés deux à trois fois l'an, ont aussi pour vocation d'être le point de départ d'actions collectives.

4. Informations de fond dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption

Grâce à son réseau d'experts suisses et étrangers, TI Suisse fournit régulièrement aux entreprises des informations de fond sur l'évolution de la situation nationale et internationale dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, sous la forme de dossiers, d'études et de rapports, comme l'indice de perception de la corruption (CPI), l'indice de corruption des pays exportateurs (BPI), le rapport sur le système national d'intégrité en Suisse et le Transparency in Corporate Reporting.

5. Uniformisation des règles

Dans un cadre d'activités sans corruption, les entreprises peuvent se disputer les marchés à armes égales et dans des conditions de concurrence équitables, tout en diminuant les risques et en augmentant la sécurité de leurs investissements. TI Suisse réalise des activités de plaidoyer afin d'améliorer le cadre institutionnel au plan fédéral, cantonal et communal et de sensibiliser le public à la problématique de la corruption, par le biais de relations médias, de cours, d'ateliers et de conférences. Elle organise aussi des espaces de rencontre pour réunir autour de la même table des entreprises et d'autres représentants du secteur privé, du monde politique, de l'administration et de la société civile dans le but de trouver ensemble des solutions.

ATTENTES DE TI SUISSE

TI Suisse attend de ses membres qu'ils appliquent certains principes de la prévention de la corruption, et notamment les suivants:

- Un engagement public et résolu du conseil d'administration et de la direction générale contre la corruption (interdiction de la corruption, code de conduite, comportement exemplaire, directives en matière de cadeaux et de frais).
- L'adoption et la mise en œuvre de mesures d'organisation préventives (processus, responsabilités, attributions, obligations de rendre compte et sélection du personnel) et la création d'un dispositif d'alerte éthique pour que les lanceurs d'alerte puissent signaler les cas de corruption et d'autres formes d'escroquerie et d'abus.
- La diffusion des principes au sein de l'entreprise par le biais d'activités de formation et d'information (formation obligatoire, cours périodiques de mise à niveau des connaissances avec tests, formation spécifique avec études de cas pour les postes particulièrement exposés de la vente ou de la chaîne d'approvisionnement). Le respect de ces principes par les principaux partenaires commerciaux : fournisseurs, agents, conseillers, ONG mandataires.
- Les contrôles systématiques englobant la totalité des domaines d'activités, en particulier les processus présentant un risque accru de corruption.
- Une politique de communication de qualité, avec présentation du programme anticorruption en vigueur et de ses mesures sur le site Internet, ainsi que dans le rapport annuel de gestion.
- L'intervention systématique en cas de soupçons et l'imposition de sanctions en cas d'infractions (mesures juridiques et disciplinaires).
- L'engagement en faveur de la prévention de la corruption au sein des associations économiques.

En devenant membres collectifs, les entreprises disent clairement, tant à leurs employés qu'à leurs partenaires, qu'elles ne tolèrent pas la corruption. Elles signent une déclaration par laquelle elles ratifient leurs efforts anticorruption et s'engagent à mettre en œuvre des mesures adaptées à leurs caractéristiques.

Grâce au soutien des membres collectifs, TI Suisse peut œuvrer davantage à la transparence au sein de l'administration, du secteur privé et de la société civile.

ADMISSION

L'entreprise qui veut devenir membre collectif dépose une demande auprès de TI Suisse. La décision est subordonnée à un entretien approfondi entre ses représentants et ceux de TI Suisse. TI a ainsi l'occasion de prendre connaissance de la stratégie de prévention de l'entreprise, de lui expliquer la déclaration signée par les membres collectifs et de comparer les deux documents. C'est le comité de TI Suisse qui statue sur la demande d'admission.

CONTRIBUTION MEMBRE COLLECTIF

Selon le nombre de collaborateurs et le chiffre d'affaires annuel.¹

- 1-100 collaborateurs ou chiffre d'affaires annuel moins que CHF 10 millions: CHF 650.-
- 101-1'000 collaborateurs ou chiffre d'affaires annuel CHF 10-100 millions: CHF 975.-
- 1'001-2'000 collaborateurs ou chiffre d'affaires annuel CHF 100-200 millions: CHF 2'600.-
- > 2'000 collaborateurs ou chiffre d'affaires annuel plus que CHF 200 millions ou cotation de la bourse: CHF 7'000.-
- Donation

CONTACT ET INFORMATION

info@transparency.ch

www.transparency.ch

T: 031 382 35 50

Transparency International Suisse
Schanzeneckstrasse 25
Case postale
3001 Berne

¹ Pour les ONG, le chiffre d'affaires annuel n'est pas utilisé comme un critère d'évaluation.